

PV DE REUNION

Le mercredi 30 août 2023 le comité d'organisation et la commission d'homologation du tournoi d'intégration ont tenu une réunion à laquelle ont pris part le commissaire de match, Juventus / AC Fontaine, Mr PATASSAM Sem et le représentant des arbitres Mr ANATA Guillaume.

L'ordre du jour de la réunion.

- La présentation des différents rapports
- l'homologation.

A- Présentation des rapports

Au premier plan, le comité a écouté le commissaire de match sur les faits ayant empêché le déroulement final de la rencontre.

Ensuite le comité d'organisation a écouté et reçu des explications techniques par rapport à l'application de la loi du jeu dont a fait usage l'arbitre de la rencontre.

Puis lecture du rapport complémentaire de l'arbitre a été lu et la feuille de match appréciée par les membres présents.

Ces deux documents ont été confrontés au rapport du commissaire de match et ne présentant aucun point de divergence.

B- Homologation

- vu la feuille de match de la rencontre
- vu le rapport complémentaire de l'arbitre
- vu le rapport du commissaire de match,
- entendu qu'au soir de ce mercredi 29 août 2023, le comité d'organisation n'a reçu ni plainte ni réclamation des deux clubs de la rencontre,
- entendu que l'organisation de la compétition est basée sur le fair play et le vivre ensemble,
- entendu que la rencontre aurait été à terme si l'acte causé par le joueur du club Juventus (dossard 7) n'était pas intervenu
- entendu qu'il y a eu envahissement du terrain suite à l'acte posé par le joueur .
- entendu que l'acte posé a suscité l'intervention de renfort des forces de l'ordre mettant ainsi en doute la sincérité et la bonne foi du comité d'organisation,

le Comité d'organisation condamne avec la dernière vigueur ce qui s'est passé.

Vu l'article 30 du règlement de la compétition en son alinéa 1

Vu l'article 31 du règlement en son alinéa 1 et 3

Le Comité d'organisation décide :

- de valider le score acquis sur le terrain AC FONTAINE 1# 0 JUVENTUS.
- la qualification du club AC FONTAINE pour les demies finales.
- la demande d'une lettre d'excuse du responsable du club AC FONTAINE, le coach AMDANE par rapport aux propos d'intentions déplacées tenus envers le Président du Comité d'organisation qui dans